



Société internationale des Amis de Cicéron

Association loi 1901 déclarée au Journal Officiel du 8 avril 2008

Reconnaissance d'intérêt général du 16 juin 2008

Seat: 5, rue Victor Daix

92200 Neuilly-sur-Seine

DROIT DE RÉPONSE

Un article récemment publié sur notre site a donné lieu à un droit de réponse.

Après réflexion et discussion entre membres du bureau de la SIAC, il est apparu nécessaire de préciser notre politique en la matière, qui s'inspire d'ailleurs de la celle de la plupart des revues :

Un article qui se présente explicitement comme un compte-rendu ne peut donner lieu à droit de réponse.

Chacun comprendra qu'une réponse appelant une contre-réponse, le risque de s'enfermer dans un débat stérile et personnalisé est très élevé. Pour contrebalancer les effets négatifs de la non contradiction sur ce type d'articles, l'auteur recensé aura toujours la possibilité de proposer à tulliana.eu un article approfondissant tel ou tel aspect de sa pensée ou de ses recherches. Dans ce cas, la référence au compte rendu est possible, mais celui-ci n'est pas l'objet de l'article.

Un article qui se présente comme une recherche scientifique autonome peut donner lieu, naturellement, à un débat sous la forme de réponse.

Dans tous les cas, le bureau veillera, après avis du comité éditorial, au strict respect de la liberté d'expression de chacun. Cette liberté doit rester conforme aux règles de courtoisie et éviter les critiques *ad personam*.

Le Bureau

(Andrea Balbo, Giovanna Garbarino, Carlos Lévy, Ermanno Malaspina, Philippe Rousselot)